

COMPTE RENDU SUCCINCT

Conseil Municipal du

Mardi 24 mai 2016

Boissy-sous-Saint-Yon

(91790)

Le Mardi 24 Mai 2016 à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Boissy-Sous-Saint-Yon, dont les membres ont été légalement convoqués par lettre en date du 17 Mai 2016, s'est réuni sous la présidence du Maire, Monsieur Maurice DORIZON, à la Grange aux anneaux, place du Général de Gaulle à BOISSY-SOUS-SAINT-YON.

Nombre de membres en exercice: 27

Etaient présent(e)s: M. DORIZON - MME Carine BILIEN - MME PEDRONO - M. LEVASSEUR - MME MÉNELET - M. LION - MME JOLY - MME FLEURY - M. GUITTET - MME FERNET - M. DEGREMONT M. MENARD - MME BROCHOT - MME MOUNOURY - M. FRANCOIS - MME Claudine BILIEN - MME CAISSO - MME PERRIER - M. LEMAITRE - MME BOUGENOT

Absent(e)s représenté(e)s: M. HERRY par MME Carine BILIEN

M. OMNES par MME Claudine BILIEN

M. DIAS par MME BROCHOT M. LABRIT par MME PERRIER MME GAUTHIER par M. LEMAITRE

Absent(e)s

M. TABART-MELLE RENAULT

Secrétaire de Séance :

MME Claudine BILIEN

Le Conseil Municipal, Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire, Après en avoir délibéré,

Délib. N° 2016-064: Adoption de l'ordre du jour du Conseil Municipal ADOPTE l'ordre du jour proposé à l'assemblée réunie le 24 mai 2016. À l'unanimité.

Délib. N° 2016-065: Adoption du procès-verbal du 07 avril 2016 ADOPTE le procès-verbal de la séance du 07 avril 2016. À l'unanimité.

Administration générale - Décisions du Maire prises en application du Code Général des Collectivités

PREND ACTE des décisions du Maire n° DM. 2016-055, n° DM 2016-056, n° DM 2016-057, n° DM 2016-058, n° DM 2016-059, n° DM 2016-060, n° DM 2016-061, n° DM 2016-062, n° DM 2016-063.

Délib. N° 2016-066: Révision n° 1 du PLU: Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable

PREND ACTE de la tenue, en séance, d'un débat portant sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable proposées quant à la révision du Plan Local d'Urbanisme, comme le prévoit l'article L.123-9 du code de l'urbanisme.

<u>Délib. N° 2016-067</u>: Avis sur une autorisation d'installation classée sur la commune d'Echarçon – Société SEMAVERT

PREND ACTE de l'autorisation d'exploiter une installation de méthanisation par la société SEMAVERT sur la commune d'ECHARCON.

PRÉCISE qu'il n'a pas de remarques particulières à formuler, considérant que la société est soumise à diverses prescriptions pour la protection des ressources en eaux et milieux aquatiques et pour la prévention des risques et nuisances diverses.

À l'unanimité,

<u>Délib. N° 2016-068</u>: Autorisation donnée au maire de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme pose de blocs modulaires à côté des vestiaires du foot

APPROUVE le don fait à la commune de quatre blocs modulaires,

AUTORISE monsieur le Maire à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme concourant à l'implantation des quatre modules, en extension du bâtiment actuel dédié aux vestiaires de l'association de football,

PRÉCISE que ces modules feront l'objet d'une intégration dans l'actif communal.

À l'unanimité,

<u>Délib. N° 2016-069</u>: Présentation des plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) des écoles publiques et privée de la commune

PREND NOTE de l'information sur les PPMS mis en œuvre dans les écoles publiques et privée du territoire communal et CONSTATE que le PPMS de l'école privée mériterait d'être complété car trop succinct.

Délib. N° 2016-070 : Elaboration du plan communal de sauvegarde

PREND ACTE de l'intention de Monsieur le Maire de réaliser un Plan Communal de Sauvegarde (PCS),

AUTORISE ce dernier à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce document,

DÉSIGNE Mme BROCHOT Sandrine, au poste de Chef de projet, « référant » risques majeurs, chargé de mener à bien cette opération.

À l'unanimité,

<u>Délib. N° 2016-071</u>: Budget – exercice 2016 – Décision modificative n° 1

VALIDE la décision modificative nº 1,

AUTORISE monsieur le Maire à modifier le budget primitif 2016,

CONSTATE que les comptes globaux de la section d'investissement sont augmentés en recettes et dépenses et que le nouvel équilibre budgétaire du budget 2016 correspond à :

	DEPENSES	RECETTES
investissement	2 061 147.65 €	2 061 147.65 €
Fonctionnement (inchangé)	2 714 395.00 €	2 714 395.00 €
TOTAL	4 775 542.65 €	4 775 542.65 €

À l'unanimité,

<u>Délib. N° 2016-072</u>: Constitution d'une provision pour risque et charges exceptionnels – contentieux d'urbanisme

DÉCIDE de constituer une provision pour litige et contentieux d'un montant total de 50 000 €, avec un étalement sur quatre exercices budgétaires en commençant par l'année 2016, à raison de 12 500 € annuels,

PRÉCISE que les crédits afférents sont inscrits au compte 6875 – « Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnels » du budget de l'exercice 2016 et le seront pour les budgets suivants,

PRÉCISE, que la provision peut être ajustée annuellement en fonction de l'évolution du risque, et qu'un état annexé aux budgets primitifs et aux comptes administratifs retracera les conditions de l'étalement de la provision. A l'unanimité,

Délib. N° 2016-073: Remboursement divers

AUTORISE le remboursement à monsieur le Maire des deux sommes avancées pour l'abonnement 2014 et 2015 de l'hébergement du nouveau site internet de la mairie, soit un total de 360 €. À l'unanimité,

<u>Délib. N° 2016-074</u>: Fête du Conseil Municipal des enfants – tarification de produits de consommation APPROUVE, dans le cadre de la fête des enfants organisée par le Conseil Municipal des Enfants, les tarifs unitaires de vente de produits de consommation suivants:

- Verre de boisson non alcoolisée : 0,50 cts

- Part de gâteau : 1,00 €

- Sachet de bonbons : 1,00 €.

A l'unanimité,

<u>Délib. N° 2016-075</u>: Arrêté Préfectoral portant projet de fusion des syndicats intercommunaux des eaux et assainissement – avis de l'organe délibérant

ÉMET UN AVIS DÉFAVORABLE au projet de fusion du syndicat intercommunal d'aménagement, de réseaux et de cours d'eau (SIARCE), du syndicat intercommunal d'assainissement de Lardy-Bouray-Janville (SIA), du syndicat intercommunal d'assainissement de Marolles-Saint-Vrain, du syndicat intercommunal des eaux de la vallée de la Juine (SIEVJ), du syndicat intercommunal des eaux entre Renarde et École (SIERE), dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) présenté par le Monsieur le Préfet de l'Essonne.

À la majorité absolue, 20 voix pour, 5 abstentions (M.LABRIT, MME PERRIER, M. LEMAITRE, MME GAUTHIER, MME BOUGENOT

<u>Délib. N° 2016-076</u>: Rapport n° 1/2016 de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la Communauté de Communes entre Juine et Renarde – Evaluation des charges transférées pour les trois nouvelles communes

APPROUVE, à la condition d'une révision prochaine, le rapport n°1/2016 de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges de la CCEJR, afin de permettre le versement des attributions de compensation 2016 aux communes du territoire,

DEMANDE que la révision des charges transférées des services existants aux communes, soit réalisée sur les mêmes bases de calcul pour toutes les communes, entrantes et celles dont l'évaluation des transferts de charges est antérieure.

À la majorité absolue, 19 voix pour, 5 voix contre (MME PERRIER, M.LABRIT, M. LEMAITRE- MME GAUTHIER, MME BOUGENOT, 1 abstention (M.MENARD),

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Maurice DORIZON